



Pôle Territorial Sud
Service Aménagement Urbain

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Réunion publique – Av. de la Poterie
Gradignan

Réunion du 17.04.2025

Début réunion : 18h00
Fin réunion : 20h00

Animateurs : M. le Maire de Gradignan et
Bordeaux Métropole

Remarque : /

POINTS ABORDES	DECISIONS / OBSERVATIONS
<u>Contexte</u>	Dans le cadre du projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie à Gradignan une concertation réglementaire a été ouverte par délibération métropolitaine n° 2024-666 débutant le mercredi 16 avril 2025 et qui se clôturera le vendredi 6 juin 2025. Pendant cette période, les riverains et usagers de l'avenue de la Poterie sont invités à consulter les éléments de la réunion publique (plan d'aménagement et dossier de concertation) et communiquer leurs remarques via les registres disponibles à la mairie de Gradignan, au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et sur le site internet des concertations de Bordeaux Métropole : https://participation.bordeaux-metropole.fr/. La réunion publique du 17 avril 2025 a pour but de présenter les éléments constitutifs du projet d'aménagement de l'avenue de la Poterie porté par Bordeaux Métropole et la Ville de Gradignan et de répondre aux interrogations des riverains et usagers présents pour alimenter le dossier du projet. Ce compte rendu synthétise les questions/réponses évoquées lors de cette réunion.
<u>Présentation du projet d'aménagement</u>	La présentation projetée lors de la réunion publique ainsi que le plan d'aménagement sont disponibles à la consultation à la Mairie de Gradignan ou au Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole et en téléchargement sur le site des concertations de Bordeaux métropole : https://participation.bordeaux-metropole.fr/.
<u>Questions/Réponses</u>	<u>Information</u> : Les Bus express (BEX) – Liane 39 actuelle ⇒ <i>M. le Maire indique que les tracés des Bus Express (BEX) portés par Bordeaux Métropole sont en cours de concertation également et qu'ils ne sont donc pas figés. Ainsi, le regroupement des arrêts de bus présentés sur l'avenue de la Poterie ainsi que l'adaptation des quais aux normes BEX seront fonction des arbitrages à venir.</i> <u>Question 1</u> : De fortes vibrations sont ressenties dans les habitations riveraines proches de la chaussée notamment lors des passages des poids lourds et des bus, est ce que des choses sont prévues dans le futur aménagement pour limiter ces désagréments ? ⇒ <i>Le futur aménagement prévoit un renouvellement à neuf de la structure de chaussée sur tout le linéaire, une réduction de la chaussée de 7.50m à 6m et un éloignement de la chaussée des maisons riveraines par la création de trottoirs réglementaires, d'une piste cyclable et d'espaces verts. Le cumul de ces prescriptions d'aménagement est en faveur d'une diminution des vibrations ressenties par les maisons riveraines.</i>

- **Question 2 :** Est-ce que la largeur de chaussée prévue de 6m est plus large que la rue Loustalot qui a été réaménagée récemment car il est difficile d'y circuler en double sens ? De plus, est-ce que les arrêts de bus présentés sont en encoches ou les bus stationnent sur la chaussée et font ralentir la circulation ?

⇒ La largeur de 6m projetée dans le plan d'aménagement est en effet plus large que celui de la rue Loustalot qui est de 5.20m. En effet, au niveau du réseau hiérarchisé de voirie de Bordeaux métropole, ces deux voies sont classées différemment. La rue Loustalot est une voirie de classe 3 « liaison inter-quartier » alors que l'avenue Poterie est une voirie de classe 2 « voie intercommunale » c'est-à-dire structurante, une largeur supérieure est recommandée pour les poids lourds, les bus et le trafic routier.

Les arrêts de bus adaptés aux normes BEX présentés sur le plan d'aménagement sont sur chaussée qui est la norme sur le périmètre de la métropole de Bordeaux.

- **Question 3 :** Est-ce que vous pouvez nous indiquer une durée approximative des futurs travaux pour cet aménagement ?

⇒ Une réunion spécifique présentera les détails de circulation et éventuelles déviations prévues pour cet aménagement en amont des travaux qui ne sont pas prévus avant 2028. Toutefois, sachant le linéaire d'1 km à réaliser, le trafic routier sur cet axe et afin de réduire au maximum les nuisances de circulation, des travaux par phases seront prévus. En général, nous estimons la durée des travaux à 15-18 mois pour ce type d'aménagement.

- **Question 4 :** Est-ce qu'il y aura des ruptures de fibre optique pendant les travaux d'enfouissement des réseaux car cela peut être problématique pour le télétravail à domicile ? De plus, lorsque des déviations sont mises en place sur l'autoroute, est-ce que des déviations spécifiques seront mises en œuvre pour éviter les transits importants de poids lourds ?

⇒ Pendant les travaux d'enfouissement des réseaux, les concessionnaires réalisent le réseau neuf avant de supprimer l'ancien réseau en aérien, ainsi, aucune rupture de réseau n'est prévue.

Concernant les déviations des concessionnaires autoroutiers, en effet, Bordeaux métropole prévoindra le concessionnaire des dates de travaux afin d'éviter ces désagréments si des travaux sont prévus également sur leur axe. Toutefois, pour des déviations liées à des accidents, cela reste problématique. M. le Maire indique qu'il y a un projet de passer l'autoroute A63 à 2*3 voies qui pourrait aider à fluidifier le trafic routier.

- **Question 5 :** Au niveau du carrefour avec la rue Madeleine, comment seront connectées les pistes cyclables avec les pistes cyclables du chemin du Solarium ? De plus, à cette intersection il est très difficile de s'insérer en voiture car il y a souvent du stationnement sauvage gênant sur les surlargeurs de trottoirs est-il prévu quelque chose à ce sujet ?

⇒ Le périmètre du projet ne prend pas en compte la rue de la Madeleine et la connexion avec l'avenue de la Poterie. Les travaux en cours sur la rue de la Madeleine prévoient une connexion des cyclistes par l'avenue de la Grande Lande afin de pouvoir traverser l'A63 par la nouvelle passerelle cycliste/piétons inaugurée récemment derrière le Leroy Merlin.

Concernant le stationnement sauvage, ce dernier ne sera plus possible dans le nouvel aménagement qui prévoit des bordures et des espaces verts pour bloquer les véhicules. Si jamais le problème persiste, des potelets pourraient être mis en place ultérieurement.

- **Question 6 : Est-ce que la circulation de marchandises par des camions type 38 tonnes pourront être garantis pendant la phase de travaux ?**

⇒ Bordeaux métropole fera le nécessaire pour garantir le maintien de toutes les livraisons pendant la phase chantier. D'ailleurs, un suivi spécifique sera apporté aux entreprises concernées par cet aménagement afin de prendre en compte toutes les problématiques qui pourraient apparaître pendant la durée des travaux.

- **Question 7 : Est-ce que l'accès aux maisons pour les véhicules seront maintenus pendant la phase chantier ? De plus, est ce qu'il ne serait pas possible de prévoir un rond-point au niveau du carrefour avec la rue Madeleine qui est très accidentogène ?**

⇒ Bordeaux Métropole garantit l'accès à tous les riverains pendant les travaux.

Le rond-point n'est pas forcément le meilleur aménagement pour réguler la circulation surtout lorsque les branches de celui-ci sont très déséquilibrées en termes de trafic routier au risque que certains véhicules s'intègrent très difficilement. De plus, un foncier important est nécessaire pour ce type d'aménagement et n'est pas disponible à ce carrefour. Le nouvel aménagement prévoit une baisse de la vitesse par la mise en place de plateau de ralentissement et une diminution de la largeur de chaussée qui devraient contribuer à rendre le trafic routier sur l'avenue moins accidentogène.

- **Question 8 : Il est très difficile de sortir de chez soi aux heures de pointe, est ce qu'il serait possible de mettre en place un système de priorité pour s'intégrer plus facilement ?**

⇒ L'inversion de priorité entre un axe de grand trafic routier et un axe résidentiel n'est pas autorisé par la métropole car très accidentogène. Toutefois, la création des plateaux de ralentissement, la réduction de la chaussée et les arrêts de bus sur chaussée devraient contribuer à un ralentissement de la circulation et un séquençage de la circulation qui favorisera une intégration plus facile des véhicules d'axes secondaires.

- **Question 9 : Au niveau de l'allée Valauris des travaux de déplacement de clôture ont été réalisés et cela a dégagé des emprises pour du stationnement sauvage qui gênent pour la visibilité et les cheminements piétons. Est-il possible de faire quelque chose en attendant 2028 ?**

⇒ M. le Maire indique qu'il va demander au service gestionnaire de voirie s'il est possible de mettre des barrières ou autre pour empêcher le stationnement sauvage.

- **Question 10 :** Vous indiquez que le bus stationnera sur chaussée mais cela ralentit la circulation pourquoi ne pas les mettre en encoche ?

⇒ Les arrêts de bus actuels au nombre de 3 sur cet axe sont déjà sur chaussée donc l'aménagement futur ne dégradera pas la situation d'autant plus qu'une mutualisation des arrêts est prévue avec la suppression d'un arrêt qui devrait éviter des arrêts trop fréquents. De plus, la réduction de la vitesse est bien un objectif recherché dans cet aménagement afin de sécuriser les modes actifs, faciliter l'intégration des véhicules des voies secondaires et éviter les excès de vitesse. Enfin, l'arrêt de bus sur chaussée est la règle sur toute la métropole.

- **Question 11 :** Serait-il possible de créer un rond-point au carrefour de l'allée Paul Cézanne afin de faciliter l'intégration des véhicules sur l'avenue de la Poterie ?

⇒ De la même manière que l'avenue de la Madeleine, l'espace disponible n'est pas suffisant à ce carrefour et un achat de foncier serait nécessaire. De plus les micros giratoires ne sont pas les meilleurs aménagements pour faire ralentir les véhicules ou faciliter l'intégration des véhicules des voies secondaires. En effet, le déséquilibre de trafic routier entre les branches ne permettrait pas aux véhicules de la voie secondaire de s'intégrer dans le giratoire. Les plateaux de ralentissement et la réduction de la largeur de chaussée sont plus efficaces.

- **Question 12 :** Quels matériaux seront utilisés pour les trottoirs car il est plus facile de marcher sur des trottoirs durs notamment avec les poussettes.

⇒ A ce stade de l'étude les matériaux ne sont pas encore arbitrés définitivement mais il est prévu du béton désactivé clair pour le moment donc favorable aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

- **Question 13 :** A quelle date nous pourrions avoir plus de précisions sur le futur aménagement avec une nouvelle réunion publique ?

⇒ Il faut tout d'abord terminer la concertation actuelle et ensuite avancer sur les études pour préciser notamment la gestion des eaux pluviales. D'autant plus que des élections municipales sont prévus en avril 2026 donc il est préférable que la métropole revienne vers les habitants après les élections soit au printemps 2026.

- **Question 14 :** Est-ce que les cyclistes auront la priorité aux intersections ?

⇒ Dans le projet d'aménagement il est prévu des « trottoirs-pistes traversants » c'est-à-dire que les cyclistes et les piétons seront au même niveau que les véhicules pour traverser et seront également prioritaires. En effet, les véhicules qui tournent à

droite par exemple auront une sorte de plateau qui fait ralentir le véhicule et les pistes cyclables seront légèrement décalées pour que le véhicule puisse laisser passer le piéton ou cycliste tout en permettant la circulation sur l'avenue.

- **Question 15 :** Vous avez évoqué certains arbres gênants pour l'aménagement qui devront être supprimés, pouvez vous nous dire combien cela représente d'arbre au total ?

⇒ *Les politiques métropolitaines ont pour but de conserver au maximum les arbres actuels sur l'espace public afin de bénéficier d'îlots de fraîcheur notamment pour les parcours piétons. Cet aménagement ne fait pas exception et un travail minutieux a été réalisé afin de réduire au maximum les arbres à supprimer sur cet aménagement. Ainsi, sur un total de 64 arbres, 8 sont pour le moment identifiés comme ne pouvant pas être conservés. Etant au premier stade des études, Bordeaux Métropole espère trouver des solutions techniques afin de réduire encore le nombre d'arbres à supprimer et va également proposer de nouvelles plantations d'arbres dans les nouveaux espaces verts à créer pour a minima revenir au même nombre qu'actuellement.*